

3975

## LA BIODIVERSITE ET LES CHANGEMENTS CLIMATIQUES DANS LA STRATEGIE DE PROGRAMME DU PMF/FEM SENEGAL POUR LA PHASE OPERATIONNELLE 3 (2006 – 2008)

---

**1. But de la phase opérationnelle 3 ( PO3 ) :** Bénéfices environnementaux mondiaux obtenus dans les domaines focaux du FEM à travers des initiatives et actions à base communautaire

**2. Objectif :** Consolidation, démonstration et extension des réalisations de la phase opérationnelle 2

**3. Résultats :**

- 1) le document de stratégie de la PO3 est révisé à partir de nouvelles orientations stratégiques ;
- 2) un portefeuille de projets bien conçus qui intègrent de nouveaux domaines et thèmes focaux FEM est mis en œuvre ;
- 3) les avantages locaux et mondiaux du programme sont démontrés et appliqués ;
- 4) la durabilité du programme et des projets est accrue
- 5) le potentiel du PMF en tant que programme central FEM est réalisé.

Pour cela, 5 axes stratégiques guideront le programme : a)- la définition des impacts dans les domaines de l'environnement, de la lutte contre la pauvreté et de l'autonomisation ; b)- le focus pour accroître les impacts ; c)- la mobilisation des ressources ; d)- la durabilité et e)- le partenariat

### **4. Principales priorités du programme**

#### **4.1. Priorités nationales**

Partant de l'analyse précédente du secteur de l'environnement et des consultations, les objectifs prioritaires retenus sont ceux figurant dans le DSRP : i) la valorisation des ressources forestières ; ii) la sauvegarde de l'environnement et la lutte contre la désertification ; iii) la sauvegarde de la faune et de la flore ; iv) la sauvegarde de l'environnement marin et côtier ; v) la recherche d'un point d'équilibre entre la satisfaction des besoins des populations et le maintien de la biodiversité ; vi) la valorisation des ressources sauvages ; vii) l'amélioration du cadre de vie en milieu urbain et rural ; viii) le renforcement des capacités en gestion des ressources naturelles et de l'environnement ; ix) l'accroissement de l'accès des populations pauvres aux énergies de substitution ; x) la gestion communautaire des aires protégées ; xi) l'optimisation des interventions de l'Etat conformément au Code l'environnement.

#### **4.2. Priorités locales :**

Au niveau local, les demandes exprimées concernent le renforcement et la réplique des expériences du PMF/FEM acquises au cours de la SPO. . Ainsi, les priorités porteront sur l'implication, à travers les réseaux des projets PMF/FEM, des Communautés Rurales situées à la périphérie des aires protégées ( Parcs Nationaux , Réserves Naturelles ...) pour l'élargissement des impacts dans les domaines du FEM à partir de l'expérience des projets de la PO2 . Les groupes vulnérables marginalisés seront ciblés.

Dans la ZCGT du Sud-Sud/Est : ( périphérie du Parc National du Niokolo Koba - Réserve de Biosphère et Patrimoine mondial): pépinières communautaires ; lutte contre les feux de brousse ; apiculture ; réserve naturelle communautaire ; en Casamance : mangrove ; récupération des sols salés ; conservation de la biodiversité.

Dans la ZCGT de la Petite Côte : (périphérie du Parc National du Delta du Saloum , Réserve de Biosphère ) les thèmes prioritaires : mangrove, récupération des terres salées ; gestion communautaire durable des ressources naturelles ; la biomasse comme source d'énergie.

Dans la ZCGT du Nord : (périphérie du Parc National des Oiseaux du Djoudj - site Ramsar et site du Patrimoine mondial, réserve de Biosphère transfrontière ; Parc National de la Langue de Barbarie ; Réserve spéciale de faune de Geumbeul ...) : gestion participative communautaire des aires protégées

Dans la ZCGT du Plateau de Thiès, de Diass et environs : le thème central sera la dégradation des terres ( érosion hydrique) auquel s'ajoutera l'énergie solaire

Dans la ZCGT du Bassin arachidier Nord : : 2 thèmes y seront privilégiés : la dégradation des terres ( érosion éolienne) et l'énergie solaire

Dans la ZCGT du Lac de Guiers et du Fleuve Sénégal : deux thèmes : POPs et eaux internationales

## 5. Résultats du programme national

### 5.1. Dans le domaine de l'environnement

#### 5.1.1- Biodiversité

##### A. Impacts sur l'environnement mondial

La stratégie de massification des meilleures pratiques dans les zones de concentration géographique doit permettre d'avoir, sur le long terme, des impacts significatifs dans les domaines focaux du FEM. Les projets PMF de la PO3 vont intervenir dans des zones de concentration géographique classées sites de haute biodiversité (à la périphérie des Parcs Nationaux et Réserves Naturelles). Ils vont contribuer à la conservation et à la protection de la biodiversité.

##### Principaux impacts attendus dans le domaine de la biodiversité :

\* La biodiversité est mieux conservée et protégée au niveau des aires protégées (AP)  
Indicateur : accroissement de l'ampleur et de la qualité des sites non dégradés

\* La gestion durable des AP est améliorée.  
Indicateur : amélioration des capacités des populations locales en gestion participative et durable des

ressources naturelles ( GPDRN)

\* La politique nationale des AP est influencée.  
Indicateur : amplification de l'impact à travers la réplication de la GPDRN

##### B. Effets dans le domaine de la biodiversité :

- diminution des superficies à restaurer
- codes de conduite participatifs formalisés ;
- les parties prenantes sont motivées pour conserver/protéger les Aires Protégées

##### C. Produits dans le domaine de la biodiversité :

- reboisement de sites dégradés dans les aires protégées ( 1500 ha de mangrove reboisés sur les côtes de la Réserve de Biosphère du Delta du Saloum et sur les côtes de la Casamance ) ;
- sensibilisation des populations sur l'importance des aires protégées
- mobilisation sociale pour la conservation/protection des aires protégées
- formation des bénéficiaires

#### 5.1.2 Changements climatiques

##### A. Principaux impacts attendus dans le domaine des changements climatiques :

- \* Les émissions de Gaz à effet de serre (GES) réduites/évitées
- \* Augmentation de l'utilisation de sources d'énergie renouvelable

Indicateur : tonnes de CO2 diminué

##### B. Principaux effets attendus dans le domaine des changements climatiques :

- les parties prenantes sont conscientes des impacts potentiels des changements climatiques ;
- la capacité de séquestration augmentée

##### C. Principaux produits attendus dans le domaine des changements climatiques :

- information, sensibilisation des populations sur les changements climatiques ;
- mobilisation sociale pour l'utilisation de sources d'énergie renouvelable ;
- formation des bénéficiaires
- équipement des ménages en source d'énergie renouvelable.

#### 5.1.3.. Portefeuille stratégique ( voir tableau : Répartition dans le temps du portefeuille stratégique de projets de la PO3 selon le domaine focal et la zone de concentration géographique)

L'atteinte des impacts dans le domaine de l'environnement nécessite la prise en compte d'un pas de temps supérieur à la durée des projets de la PO3 ( au moins 5 ans). C'est ainsi que, partant d'une vision quinquennale, nous envisageons la constitution d'un portefeuille stratégique de projets dans chacun des domaines focaux du FEM et dans les différentes zones de concentration géographique. Ce portefeuille est bâti à partir des principales priorités ( point 3.2) et impacts attendus ( point 3.5) du programme. Les catégories et types de projets retenus seront par la suite échelonnés relativement aux 3 années de la PO3. ( voir tableau) Dans chaque zone de concentration géographique, l'effet synergie est attendu de la mise en œuvre des projets PMF. Les réseaux existants de projets PMF devront jouer un rôle dans ce sens

**REPARTITION DANS LE TEMPS DU PORTEFEUILLE STRATEGIQUE DE PROJETS DE  
LA PO3 SELON LE DOMAINE FOCAL ET LA ZONE DE CONCENTRATION  
GEOGRAPHIQUE**

Zones de concentration géographique et domaines focaux		Année 1	Année 2	Année 3	Total	
Petite Côte	Biodiversité/ Eaux Internationales	4	4	4	12	14
	Dégradation des sols	1			1	
	Changements climatiques		1		1	
	POPs					
Sud / Sud Est	Biodiversité		5	4	9	11
	Dégradation des sols	1	1		2	
	Changements climatiques					
	Eaux Internationales					
	POPs					
Zone Nord + Zone Lac de Guiers Fleuve Sénégal	Biodiversité	3		3	6	12
	Dégradation des sols		1	2	3	
	Changements climatiques					
	POPs / Eaux Internationales	1	1	1	3	
Plateau de Thiès, de Diass et environs	Biodiversité		2		2	11
	Dégradation des sols	4	2	1	7	
	Changements climatiques		1	1	2	
	Eaux Internationales					
	POPs					
Bassin arachidier Nord	Biodiversité					4
	Dégradation des sols	1	1	1	3	
	Changements climatiques			1	1	
	Eaux Internationales					
	POPs					
National			1		1	1
Total		15	20	18	53	53

#### 5.1.4. Priorités pour la 1<sup>ère</sup> année

Nombre de projets : 15

Domaines prioritaires : **biodiversité** ( 8 projets dont 4 en mangroves ) ; **il est à noter que les eaux internationales sont prises en compte avec les projets mangrove** ; il s'agit de renforcer dès la 1<sup>ère</sup> année le volet mangrove qui est une des meilleures expériences de la PO2 ( cf les prix remportés par les femmes de Dionouar , de Ziguinchor et de Fimela ; pour l'an 1 de la PO3, 500 000 propagules devront être plantés. A cela il faudra ajouter le renforcement de la conservation communautaire des parcs nationaux et réserves du Nord ( 3 projets). La **dégradation des sols** est l'autre domaine prioritaire avec 4 projets dans les plateaux de Thiès et de Ndiass

#### 5.1.5. Priorités pour la 2<sup>ème</sup> année

Nombre de projets : 20

Domaines prioritaires : **biodiversité** (11 projets dont le renforcement de projets de la PO2 ( Ziguinchor, Koussanar, Sédhiou, Ziguinchor, Plantes médicinales ). La **dégradation des sols** est l'autre domaine prioritaire avec 6 projets dont 2 dans les plateaux de Thiès et de Ndiass .

Il est prévu 1 projet de couverture nationale devant porter sur le renforcement des capacités, la gestion des connaissances et le suivi des résultats

#### 5.1.6 . Priorités pour la 3<sup>ème</sup> année

Nombre de projets : 18

Domaines prioritaires :: **biodiversité** (10 projets dont 4 en mangrove) ; **dégradation des sols** ( 3 projets)

### 5.2. Impacts sur la réduction de la pauvreté :

La prise en compte des besoins des bénéficiaires va permettre de contribuer à la lutte contre la pauvreté. Le principal impact attendu est l'accroissement du niveau de vie des populations.

Indicateur : revenus (\$) des ménages accrus ; accroissement du niveau de vie

#### 5.2.1. Contribution aux OMD :

Dans les projets PMF, la prise en compte du volet « environnement » et du volet « Activités Génératrices de Revenus », l'approche genre ainsi que la réplique du volet nutritionnel du projet « algues » permettront de contribuer à 4 des 8 OMD :

\* OMD 1 : Réduire de moitié l'extrême pauvreté et la faim (volet Activités alternatives Génératrices de Revenus) ; l'indicateur est celui de la réduction de la pauvreté

\* OMD 3 : Promouvoir l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes ( approche genre)

Indicateurs : - nombre de femmes dans les projets PMF

- nombre de prix gagnés par les femmes dans les concours de projets

\* OMD 4 : Réduire de deux tiers la mortalité des enfants de moins de 5 ans ( l'utilisation des algues marines dans la lutte contre la mortalité infanto – juvénile sera répliquée) ;

Indicateurs : - nombre d'enfants de moins de 5 ans nourris à partir des algues marines

- gain pondéral ( en grammes) significativement plus important

\* OMD 7 : assurer un environnement durable ( volet gestion participative durable des ressources naturelles) ; les indicateurs sont ceux des impacts environnementaux ( domaines focaux)

### 5.3. Impacts sur l'autonomisation :

Principaux impacts :

\* Accroissement du nombre d'OCB et d'ONG dans les projets PMF

Indicateur : nombre d'OCB et d'ONG bénéficiaires

\* Application de l'approche genre/groupes vulnérables et marginalisés

Indicateurs : - nombre de femmes responsabilisées dans la mise en œuvre des projets

- influence renforcée des femmes au niveau local dans les politiques des mutuelles

et de crédit

d'épargne